

## Conseil Syndical du 04 novembre 2019

Sur convocation du Président, Pierre-Louis d'Illiers, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 04 novembre 2019 à partir de 20h30.

Membres présents : *Pierre-Louis d'Illiers, Bernard Leleu (Vice-président), Guy Touchard (directeur technique), Françoise Absolu, Jean Claude Bennery, Sandrine Lerouge (Commune d'Olivet) François Nicourt (Commune de St Pryvé St Mesmin), Jack Nioche, Denis Fournier, Christophe Dupont, Jean-Claude Rabourdin, Fernand Gourlot, Claude Lancrenon, Michel Klingemann, Gérard Denis (syndic coopté).*

Membres excusés : *Fabienne d'Illiers (Présidente de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret), Jean-Michel Vinçot (commune d'Orléans), Frédéric Kondoszek (Brochet olivetaire), Olivier Nioche, Stéphanie Ramette (syndic cooptée).*

Participant à titre consultatif : *Carine Biot (Animatrice du SAGE Val Dhuy Loiret), Stéphane Thauvin (ASRL).*

Invités Intervenants : *Isaline Bard (DDT 45), Jean Christophe Martin (DDT 45), Damien Salquèbre (Hydrogéologue BRGM),*

Invité observateur extérieur : *Yves Barthélémy (Hydrogéologue BRGM à la retraite)*

P.-L. d'Illiers précise que diverses interventions techniques vont suivre. Cette réunion a surtout pour vocation d'écouter les intervenants invités et de comprendre les diverses orientations des uns et des autres. L'accord des participants est demandé pour l'enregistrement des débats.

### 1. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2019

Le PV de la réunion du 23 septembre 2019 a été transmis par courriel : François Nicourt précise que le sens du mot « impacté » doit être entendu positivement.

Aucune autre observation. Le PV est adopté à l'unanimité.

### 2. Intervention de Damien Salquèbre, hydrogéologue de la Direction Régionale Centre-Val de Loire du BRGM, participant au projet CENARI-O (Connaissance des échanges entre Nappes et rivières en Val d'Orléans).

L'objectif est de formaliser les relations entre les circulations souterraines et les cours d'eau : échanges à différents niveaux, contexte du changement climatique et impacts dans le Val.

Pour ce faire élaboration d'une méthode multicritères de caractérisation fine des échanges nappes/rivières, développement d'un outil numérique.

Calendrier du projet CENARI-O : 2019-2022.

Voir le diaporama en pièce-jointe concernant les partenaires, le contenu du projet et le site du SIGES (Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Centre-Val de Loire) <http://sigescen.brgm.fr/>

P.-L. d'Illiers remercie Damien Salquèbre pour sa présentation qui complètera les informations connues. Néanmoins, il pose la question de l'ouverture des vannes demandée par la DDT-CLE, et ses conséquences sur l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'évacuation des sédiments et matières en suspension, mais aussi sur la biodiversité, le bâti, les usages habituels en raison des baisses de niveaux.

Le débat soulève la question de l'intérêt de l'ouverture totale des vannes qui n'est pas clairement défini.

Dans ce cours d'eau anthropisé, l'enjeu est d'arriver à comprendre et à mettre en équilibre les différentes parties du Loiret, d'où l'intérêt d'acquérir des éléments (mesures, autres approches) car il y a peu de données sur le Loiret.

Pour faire une analyse de circulation des eaux il faudrait établir une relation entre ouvertures et fermetures de vannes et les travaux de recherche (exemple récent : relation entre l'ouverture des vannes des Tacreniers et la baisse de débit des résurgences du Parc Floral). Il faut également tenir compte du niveau de la Loire, les eaux du Dhuy, les niveaux des puits (donc de la nappe), de l'impact sur les bassins.

Comment se fera la modélisation des ouvertures en fonction des éléments ci-dessus ? Pour l'instant il s'agit d'un accord sur l'étude des données mesurées et la modélisation d'un outil de gestion. CENARI-O ne répondra pas à notre attente sur la gestion des vannes, l'intérêt est d'avoir une vision globale des relations entre rivière et nappe.

### **3. Intervention d'Isaline Bard, chef du service eau, environnement, forêt à la DDT du Loiret, sur les fondements techniques et réglementaires de la réglementation s'appliquant au Loiret.**

Isaline Bard commence son intervention en évoquant le courrier du Préfet du Loiret en date du 11 octobre 2019 (texte en pièce jointe). Tout en reconnaissant l'intérêt patrimonial (moulins) et paysager de la rivière, cette lettre, sollicitée par la CLE pour le Loiret, fixe la gestion des vannes des moulins et des vannes de crue. Une « influence déterminante » sur la qualité de la rivière et « la libre circulation des sédiments de l'amont vers l'aval », la réduction de l'envasement, les modifications morphologiques du cours d'eau, la restauration de la diversité des habitats sont les résultats attendus de ce mode de gestion.

Pour ce faire, la DDT demande la gestion suivante :

- l'ouverture des vannes doit laisser passer un débit minimum selon la règle du « débit réservé » dès maintenant et au moins jusqu'au 30 avril 2020 (ouverture de 4 cms par vanne de crue, et 12 cms pour la vanne de crue des Tacreniers). Le non-respect de cette disposition serait une infraction au code de l'environnement.
- Une ouverture totale des vannes de crue du Sentier des Prés et du Sentier des Tacreniers du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 29 février 2020 inclus.
- Une ouverture des vannes de crue de La Fontaine du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 29 février 2020 à un niveau suffisant pour permettre l'alimentation du bassin des Béchets et des Tacreniers.

A noter que ces directives ne font pas l'objet, pour l'instant, d'un arrêté préfectoral.

### **4. Exposé de Jean Christophe Martin (DDT) :**

Le projet exposé fait suite à une sollicitation de la CLE pour la circulation des sédiments dans le Loiret. Il propose un travail sur les vannes de crue de la ville d'Olivet, en fait ce n'est pas une proposition à discuter, c'est un protocole et il nous est demandé de tenter l'expérimentation sur trois ans. Voir le diaporama en PJ.

La discussion porte sur le curage des dépôts : c'est possible réglementairement, mais ne peut être fait que localement. Il y a des discussions avec la Ville d'Olivet à ce sujet.

La CLE doit faire une étude des fondations sur pieux de bois, mais il y a aussi d'autres fondations qui peinent et même assez loin des berges. Pour la DRAC (ABF) les fondations ne sont pas un problème car il y a une période d'étiage tous les ans. La DRAC a adressé une lettre à ce sujet à la DDT qui enverra copie au Président de l'ASRL.

Remarque : pour considérer les problèmes de ligne d'eau, il faut tenir compte des gares à bateau, souvent hors d'eau à l'étiage.

En ce qui concerne les sédiments, il sera difficile de tenir compte des conséquences de l'ouverture des vannes avant d'avoir des résultats tangibles surtout sur 3 ans comme proposé. Il est souhaitable d'avoir un premier bilan dans un an. Il est demandé d'y associer une analyse sur le bâti.

Sur la question de qui va mettre en œuvre les mesures à l'ouverture totale hivernale, il s'agit de l'ASRL, l'animatrice du SAGE et la DDT (mesure du débit au même endroit etc...). C'est un protocole à définir.

Remarque : le débit réservé (ouverture 0.25 m<sup>2</sup> des vannes de crue) ne tient pas compte des vannes de décharge donc le débit réservé est actuellement dépassé. Le débit réservé est une exigence réglementaire en période de basses eaux (par exemple : si le débit est suffisant au niveau des vannes de St Samson il n'est pas impératif d'ouvrir les vannes de crue).

En conclusion, Madame Isaline Bard nous demande de faire cette expérimentation qui, de fait, est une obligation mais pas régie par un arrêté préfectoral (donc pas attaquant au Tribunal Administratif).

Les syndicats présents souhaitent que le sort de la rivière ne soit pas arbitrairement décidé et tienne compte des niveaux d'eau des bassins.

Prochain Conseil Syndical le lundi 2 décembre à 20h30 au local ASRL.

La secrétaire de séance

Le président

Françoise Absolu

Pierre-Louis d'Illiers